

AVIS CESEC 2018-18¹

Relatif à

L'approbation des conventions d'objectifs pluriannuelles 2018-2020 et de programmation annuelle au titre de 2018 entre la Collectivité de Corse et l'Observatoire Régional de la Santé de Corse - Habilitation du Président du Conseil exécutif de Corse à signer lesdites conventions.

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 16 mai 2018 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *l'approbation des conventions d'objectifs pluriannuelles 2018-2020 et de programmation annuelle au titre de 2018 entre la Collectivité de Corse et l'Observatoire Régional de la Santé de Corse - Habilitation du Président du Conseil exécutif de Corse à signer lesdites conventions ;*

Après avoir entendu Madame Marie Pascale SIMONI et Madame Gabrielle LUCIONI, de la Direction du Développement Social et de la Lutte contre la Précarité ;

Sur rapport de Madame Laetitia CUCCHI, pour la commission précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat ; sport et vie associative ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 29 mai à Ajaccio,
Prononce l'avis suivant**

L'Observatoire Régional de la Santé (ORS) de Corse, créé en juin 1986 contribue par ses travaux et l'observation de la santé dans le temps et dans l'espace à améliorer la connaissance de l'état de santé de la population insulaire et ses déterminants sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Ses actions sont une aide à la décision et à l'action auprès des différents acteurs de santé, afin d'adapter les réponses des différents programmes régionaux et/ou locaux de santé aux besoins de la population.

¹ Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Votants : 45
Abstentions : 2
Contre : 1
Pour : 42

La Collectivité de Corse soutient financièrement l'ORS, dans le cadre d'une convention triennale, dont l'objectif est de produire une connaissance précise et partagée des problématiques de santé et médico-sociales.

Le cadre et les modalités du soutien à l'ORSC sur la période 2018-2020

La Collectivité de Corse soutiendra l'ORS sur les axes suivants :

- **Contribution renforcée dans le volet social, médico-social et sanitaire** : alimenter et participer à la mission d'animation et de coordination des acteurs sociaux sur la précarité et l'exclusion sociale ; contribuer à l'accès, à la connaissance et à la valorisation de données statistiques pour des problématiques territoriales insulaires (la perte d'autonomie et sa prise en charge chez les personnes âgées de 75 ans et plus, focus sur les personnes handicapées vieillissantes) et dans l'optique d'une mise à jour de dispositifs ; étude sur l'accès aux soins de premier recours en territoire de massif.

- **Gestion, suivi et animation du registre régional des cancers initiés en 2014.**

La participation financière de la Collectivité de Corse s'élèvera chaque année à 360 000€ dont 99 000€ au titre des volets social, médico-social et sanitaire et 261 000€ au titre du registre des cancers.

Le soutien financier de la Collectivité de Corse à l'ORSC est une mesure actée dans le règlement des aides de la Collectivité. Sur l'année 2018, ce soutien se ventile de la manière suivante 28 % sur les volets social, médico-social et sanitaire et 72 % sur le registre des cancers.

Il est à noter dans la formulation que les sommes versées par la collectivité de corse à l'ORS ne sont pas des subventions mais des rémunérations de prestations.

Il convient de noter que les conventions triennales contribuent à consolider et pérenniser les capacités d'action de l'ORS. Par souci d'équité, le CESC souhaite que toutes les associations de loi 1901 qui réalisent des missions pour le compte de la CdC puissent elles aussi bénéficier de conventions pluriannuelles sans mise en concurrence.

Le CESEC s'interroge sur les possibilités de l'Assemblée de Corse d'amender le programme des actions afin de prendre en compte les questions et préoccupations d'actualité, ainsi que les évolutions des orientations stratégiques de la nouvelle collectivité de Corse.

Sur le registre du cancer

Le poids de l'aide sur le registre des cancers est significatif des moyens qu'il est nécessaire de mobiliser pour animer et gérer ce registre qui suppose des exigences ainsi que des qualifications techniques et humaines fortes.

Le CESEC souhaite que la mission d'animation et de gestion du registre des cancers aille au-delà de la production statistique en suggérant aussi des préconisations en faveur d'une meilleure prise en charge des cancers en Corse telles que l'amélioration des données des certificats médicaux de décès, l'élaboration d'un diagnostic sur les besoins en termes de moyens humains, organisationnels et matériels pour améliorer le traitement des cancers en Corse, l'identification du nombre de cancers diagnostiqués en et traités sur le continent.

Sur les volets social, médico-social et sanitaire

Le CESEC relève, à l'analyse des actions et des études soutenues par la Collectivité de Corse, l'ambition des demandes exprimées par la Collectivité, et les exigences posées notamment par l'insertion d'un calendrier de livrables.

Le CESEC rappelle que les structures associatives représentées en son sein ont été avec d'autres, à l'origine du concept de la charte de lutte contre la précarité et de la Mission régionale d'information et d'action sur la précarité et l'exclusion sociale (MIRIAPES) destinée à être le véritable outil de fonctionnement et d'intelligence opérationnelle de la charte.

Le **CESEC relève et se réjouit**, au travers de ce rapport, que la MIRIAPES est devenue fonctionnelle. Cependant, **il souhaite** être informé de l'état d'avancement de son fonctionnement qui lui permet déjà de tisser un partenariat avec l'ORS.

Le **CESEC constate** avec satisfaction que la MIRIAPES entrera enfin en dynamique, pour mettre en œuvre le réseau des acteurs sociaux dans le cadre du plan de lutte contre la précarité portée par la CTC et aborder les travaux de recensement et d'observation.

Sur le volet médico-social, une étude sera réalisée sur la perte d'autonomie et la prise en charge des personnes âgées de 75 ans et plus. **Le CESEC demande** que cette étude aborde également la problématique de leur appauvrissement qui participe à leur perte d'autonomie.

Le rapport annonce la réalisation d'une étude sur un diagnostic de territoires portant préfiguration d'un projet pilote et que des territoires seront à définir chaque année.

Or, **le CESEC soulève** qu'un territoire est prédéfini (territoire Centre Corse) avant que les travaux débutent, et que cette définition des territoires n'est pas clairement précisée dans le volet santé.

"L'audit territorial sur la création d'un hôpital local dans la plaine orientale" mériterait d'être précisé, dans un contexte où les politiques de santé ne semblent pas s'orienter vers la création de nouveaux établissements.

L'ORS souhaite "dans une dimension plus transversale, dynamiser un volet communication". Le **CESEC demande de clarifier** comment ce volet en particulier intégrera les missions comparables remplies par d'autres structures, l'IREPS en particulier.

Sur ce point, comme sur d'autres, le CESEC regrette qu'en l'absence des représentants de l'ORS, la plupart de ses remarques ou questions n'ont pu obtenir de réponses satisfaisantes.

Le CESEC de Corse siège à l'Assemblée Générale de l'ORS, mais n'est pas membre de son conseil d'administration. Le CESEC de Corse réunit en son sein un ensemble d'organismes et de structures représentant notamment le sanitaire, le social, les familles, la précarité, ainsi que les personnes âgées et handicapées qui sont contributeurs d'informations sanitaires. Les membres du CESEC sont la courroie de transmission des problèmes et difficultés auxquels sont confrontés leurs mandants issus de la société civile auprès des élus de la Collectivité.

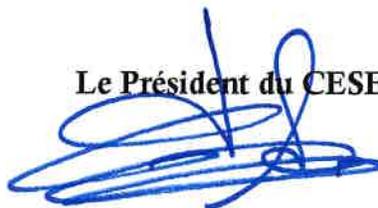
Le CESEC souhaite être consulté en amont sur les sujets que la Collectivité souhaite inscrire dans la programmation afin de pour pouvoir proposer d'y ajouter des études sur de grands problèmes de société (addiction par exemple) et contribuer aussi à l'étude sur des sujets dont le CESEC pourrait s'auto saisir.

De même, **le CESEC de Corse souhaite** être destinataire de l'évaluation annuelle des activités réalisées par l'ORSC dans le cadre du registre des cancers et du volet social, médico-social et santé.

Le **CESEC de Corse soulève** l'intérêt et l'efficacité de l'outil ORS dans l'aide à la décision et son action auprès des différents acteurs de santé. Le **CESEC salue** la démarche qui a consisté à renforcer les moyens humains de l'ORS par le recrutement d'un sociologue pour étendre son domaine d'intervention au-delà de la statistique.

Le CESEC émet un avis favorable aux projets de conventions d'objectifs pluriannuelles 2018-2020 et de programmation annuelle au titre de 2018 entre la Collectivité de Corse et l'Observatoire Territorial de la Santé de Corse.

Le Président du CESEC,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned above the printed name.

Paul SCAGLIA